

Section 01 Identification

| | |
|--|--|
| Identificateur du produit | Safety Clean Acid |
| Autres moyens d'identification | Pas disponible |
| Usage du produit et restrictions d'utilisation | Pour enlever le béton incrusté et la poussière de ciment et de ciment des outils, des coffrages, des moules, des équipements de maçonnerie, des camions à béton, des toboggans et des chutes. |
| Identificateur du fournisseur initial | ClearTech Industries Inc 1500 Quebec Avenue Saskatoon, SK. Canada S7K 1V7 Téléphone: 800.387.7503 Fax: 888.281.8109 www.cleartech.ca |
| Préparé par | ClearTech Industries Inc. service technique |
| No de téléphone d'urgence (24 h sur 24) | 306.664.2522 |

Section 02 Identification des dangers

Dangers physiques

Matières corrosives pour les métaux Catégorie 1

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de Danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Pictogrammes



Conseils de prudence

Prévention

- P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Do not breathe poussièrevapeurs, fumées, or brouillards .
P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection, des protection du visage, des vêtements de protection, des protection des yeux

Intervention

- P301 P330 P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer a bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 P361 P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (au les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau or se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutiliser.
P304 P340 P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 P351 P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution a l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage

- P405 Garder sous clef.

Élimination

- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et/ ou locaux, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Danger non calcifiées ailleurs

Pas disponible

Renseignements supplémentaires

Pas disponible

Section 03 Composition / information sur les ingrédients

Composants contribuant aux dangers:

| Dénomination chimique | Nom commun | Numéro CAS | Concentration (w/w%) |
|-----------------------|--------------------|------------|----------------------|
| Urée, chlorhydrate | Urée, chlorhydrate | 506-89-8 | 30-60%* |

*Concentration exacte non-divulguée pour raison de secret commercial.

Section 04 Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation Enlever la source d'exposition ou transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si la victime ne respire plus, le personnel formé devrait commencer la respiration artificielle ou si le cœur de la victime a cessé de battre, commencer immédiatement la réanimation cardiorespiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Éviter le bouche à bouche en utilisant un dispositif de protection.

Ingestion Rincer a bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si la victime vomit naturellement, la coucher sur le côté, dans la position de récupération.

| | |
|-------------------------|--|
| Contact cutané | Éviter le contact direct. Porter un vêtement de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements, les chaussures et les accessoires en cuir contaminés Rincer délicatement la peau sous un faible jet d'eau tiède / sous la douche pendant 30 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau ou les éliminer. |
| Contact oculaire | Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les produits chimiques, au besoin. Enlever la source d'exposition ou transporter la personne à l'air frais. Rincer délicatement les yeux avec un faible jet d'eau tiède pendant quelques minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles coméennes, s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant 30 minutes. Prendre soin de ne pas faire couler l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

| | |
|-------------------------------------|---|
| Inhalation | L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge (brouillard). |
| Ingestion | L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge. |
| Contact cutané | Provoque des brûlures de la peau. |
| Contact oculaire | Provoque des lésions oculaires des yeux. |
| Informations complémentaires | Pour plus d'informations, voir Section 11 Données toxicologiques |

Section 05 Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Utilisez les agents d'extinction appropriés pour le feu environnant. |
| Agents extincteurs inappropriés | Les jets d'eau ne sont pas recommandés pour combattre les incendies impliquant des produits chimiques. |
| Dangers spécifiques du produit | Réagit avec de nombreux métaux pour libérer le gaz d'hydrogène qui peut former des mélanges explosifs. Oxydes de azote et carbone peuvent être produits dans le feu. La chaleur peut libérer du chlorure d'hydrogène gazeux corrosif et toxique. Le chlorure d'hydrogène est plus dense que l'air et s'accumulera dans les zones basses. |
| Équipement de protection et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection chimique. |

Section 06 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles / équipements de protection / mesures d'urgence | Porter un équipement de protection individuelle approprié. (Voir la Section 08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle). Rester au vent, ventiler la zone. Do not breathe poussière/vapeurs, fumées, or brouillards. Ne pas utiliser d'équipement de manutention ayant des surfaces métalliques exposées. |
| Précautions relatives à l'environnement | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les égouts. Avertissez-gouvernementales, de santé et sécurité au travail et les autorités environnementales. Avertir les exploitants de prises d'eau avoisinantes. |
| Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage | PETITS DÉVERSEMENTS: Arrêter ou réduire la fuite si sécuritaire de le faire. Déversement avec un matériau absorbant qui ne réagit pas avec le produit chimique déversé. Rincer la zone avec de l'eau. Le matériel absorbant contaminé peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. GROS DÉVERSEMENTS: Contacter les services d'urgence et le feu et le fournisseur pour obtenir des conseils. |

Section 07 Manipulation et stockage

| | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manutention dans des conditions de sécurité | Utilisez l'équipement approprié pour soulever et transporter tous les récipients. Utiliser des pratiques d'hygiène et d'entretien ménager industriels sensibles. Laver soigneusement après manipulation. Évitez toutes les situations que pourraient mener à l'exposition nocive. Empêcher l'émission des poussières/vapeurs, fumées, or brouillards dans l'air en milieu de travail. Inspectez les contenants pour vous assurer qu'ils ne sont ni endommagés ni fuites avant de les manipuler. Si l'étiquette d'origine est endommagée ou manquante, remplacez-la par une étiquette du lieu de travail. Ayez à portée de la main du matériel de secours adapté en cas d'incendies, de déversements et de fuites. |
| Stockage dans des conditions de sécurité | Conservez dans un endroit frais, sec et bien aéré, et loin des sources de chaleur et matériaux incompatibles. Toujours entreposer dans le récipient d'origine étiqueté. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation et quand vide. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Protéger l'étiquette et le garder visible. Ne pas transvaser dans des récipients en métal. |
| Incompatibilités | Les Bases, telles que l'hydroxyde de potassium, l'hydroxyde de sodium, l'hydroxyde de calcium (chaux éteinte) l'ammoniac, les carbonates. |

Section 08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition

| Composant | Règlement | Type de liste | Valeur |
|----------------------|------------------|----------------------|------------------------------|
| Chlorure d'hydrogène | ACGIH | TLV-Ceiling | 2 ppm |
| | OSHA | PEL-Ceiling | 5 ppm (7 mg/m ³) |

Contrôles d'ingénierie

| | |
|--|--|
| Prescriptions en matière de ventilation | La ventilation mécanique (dilution ou échappement local), clôture de processus ou de personnel et le contrôle des conditions de traitement doivent être fournis conformément à tous les codes d'incendie et les exigences réglementaires. Donner de l'air de remplacement suffisante pour compenser l'air évacué par les systèmes d'échappement. |
| Autre | Une douche d'urgence et une douche oculaire doivent être disponibles, testées et à proximité du produit manipulé conformément à la réglementation provinciale. |

Équipement de protection

Les points suivants ne sont que des recommandations. Il est de la responsabilité de l'employeur et de l'utilisateur de faire une évaluation des risques du processus au cours duquel le produit est utilisé et de déterminer les mesures d'ingénierie et les EPI adéquates pour leur processus. Des renseignements supplémentaires réglementaires et de sécurité devraient être obtenus des autorités locales et, si nécessaires, d'un hygiéniste industriel professionnel.

| | |
|---|---|
| Protection des yeux et du visage | Lorsqu'il y a un risque d'exposition des yeux ou du visage, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité bien ajustées et un écran facial ou un masque respiratoire complet ou tout autre équipement de protection similaire qui protège le visage et les yeux de la personne qui les porte. Les lentilles de contact ne doivent pas être portés; ils peuvent contribuer à de graves lésions oculaires. |
|---|---|

| | |
|---|--|
| Protection des mains et du corps | Le port de gants jetables en latex ou nitrile est recommandé pour prévenir le contact accidentel. Une protection de la peau en caoutchouc butylique, en néoprène ou en PVC est recommandé lors de contact de manipulation prolongée. Les gants en cuire ne sont pas recommandés pour la protection chimique. Se référer aux instructions du fabricant pour les temps de protection et les renseignements concernant la perméabilité ; à noter que les temps de protection et la perméabilité varient avec la température, l'utilisation et l'âge du produit. L'utilisation prolongée d'équipements de sécurité ou de vêtements contaminés n'est pas recommandé ; les laver avant de réutiliser ou les jeter. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter des équipements respiratoires appropriés. |
| Dangers thermiques | Pas disponible |

Section 09 Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|-----------------------|--------------------|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Claire, jaune pâle |
| Odeur | Aucune odeur |
| Seuil olfactif | Pas applicable |

Propriétés

| | |
|---|------------------------|
| pH | <1.0 |
| Point de fusion / point de congélation | -20 °C |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 108.6 °C |
| Point d'éclair | Pas applicable |
| Taux d'évaporation | Pas disponible |
| Inflammabilité | Pas applicable |
| Limite supérieure d'inflammabilité | Pas applicable |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Pas applicable |
| Tension de vapeur | Pas disponible |
| Densité de vapeur | 1.268 |
| Densité relative | Pas applicable |
| Solubilité | Soluble dans l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas disponible |
| Température d'auto-inflammation | Pas applicable |
| Température de décomposition | Pas disponible |
| Viscosité | Pas disponible |
| Densité | 1.17-1.19 g/mL @ 20 °C |
| Particle characteristics | Not applicable |

Section 10 Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Peut être corrosif pour les métaux Réagit avec de nombreux métaux pour libérer le gaz d'hydrogène qui peut former des mélanges explosifs. Réagit violemment aux bases. |
| Stabilité | Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. |
| Risques de réactions dangereuses | La polymérisation dangereuse n'est pas anticipée. |
| Conditions à éviter | Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas chauffer. |
| Matériaux incompatibles | Les Bases, telles que l'hydroxyde de potassium, l'hydroxyde de sodium, l'hydroxyde de calcium (chaux éteinte) l'ammoniac, les carbonates. |
| Produits de décomposition dangereux | La décomposition thermique peut produire des oxydes azote et carbone. |

Section 11 Données toxicologiques**Toxicité aiguë (Valeurs DL50 / CL50)**

| Composant | Voies d'exposition | Espèces | Valeur | Exposition |
|----------------------|-------------------------|---------------|---------------|------------|
| Chlorure d'hydrogène | Orale | Rat | 238-277 mg/kg | |
| | Cutanée | Souris | 1449 mg/kg | |
| | Inhalation (brouillard) | Cochon d'Inde | 2.0 mg/L | 30 minutes |

Percentage of product with unknown toxicity: 30-60 % Le toxicité du chlorhydrate d'urée est inconnue; les données de toxicité d'un produit chimique apparente, le chlorure d'hydrogène, sont fournies à la place.

Résumé des effets toxicologiques sur la santé

| | |
|---|--|
| Caractéristiques chimiques | Acide fort, la toxicité est due aux effets du pH. |
| Corrosion cutanée / irritation cutanée | Provoque des brûlures de la peau. |
| Ingestion | L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge. |
| Inhalation | L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge (brouillard). |
| Contact oculaire | Provoque des lésions oculaires des yeux. |
| Sensibilisation | Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets connus de sensibilisation. |
| Mutagénicité | Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets mutagènes connus. |
| Cancérogénicité | Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets cancérogénicité connus. |
| Toxicité pour la reproduction | Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets toxiques connus pour la reproduction. |
| Toxicité pour certains organes cibles | Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets connus sur des organes cibles. |
| Danger par aspiration | Pas disponible |
| Produits synergiques | Pas disponible |

Section 12 Données écologiques**Écotoxicité**

Percentage of product with unknown environmental toxicity: 30-60 % Le toxicité du chlorhydrate d'urée est inconnue; les données de toxicité d'un produit chimique apparente, le chlorure d'hydrogène, sont fournies à la place.

| Composant | Type | Espèces | Valeur | Exposition |
|----------------------|------|-------------------|-------------|------------|
| Chlorure d'hydrogène | CE50 | Les algues vertes | 0.0482 mg/L | 72 heures |
| | CL50 | Cyprinus carpio | 4.92 mg/L | 96 heures |
| | CL50 | Crevette | 100-300 ppm | 48 heures |

| | |
|-----------------------------|---|
| Biodégradabilité | La liste intérieure des substances classifie tous les composants de ce produit comme non-persistant. |
| Bioaccumulation | La liste intérieure des substances classifie tous les composants de ce produit comme non-bioaccumulatif. |
| Mobilité | Ce produit est soluble dans l'eau , mais il est prédit qu'il soit adsorbé dans le sol, et il n'est pas anticipé qu'il contamine la nape phréatique. |
| Autres effets nocifs | Pas disponible |

Section 13 Données sur l'élimination

| | |
|---|--|
| Déchets provenant de résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. |
| Emballages contaminés | Ne pas enlever l'étiquette, respecter les avertissements indiqués sur l'étiquette même après que le récipient soit vide. Les récipients vides devraient être recyclés ou éliminés dans une installation approuvée d'élimination des déchets. |

Section 14 Informations relatives au transport

| | |
|--|---|
| Numéro ONU | UN3264 |
| Désignation officielle de transport et description de l'ONU | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Urée, chlorhydrate) |
| Classe(s) de danger relative(s) au transport | 8 |
| Groupe d'emballage | II |
| Indice de quantité limitée | 1 L |
| Dangers environnementaux | Pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD canadienne de l'annexe 3. |
| Précautions spéciales | 16 (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses). |
| Transport en vrac | Indice PIU: pas disponible MARPOL 73/78 et Recueil IBC: Ce produit n'est pas inscrit au Chapitre 17 du Recueil IBC. |

Renseignements supplémentaires

Pendant le transport, attacher les contenants (remplis ou vides) au moyen d'ancrages adaptés. S'assurer que tous les bouchons, les soupapes et autres fermetures sont en position fermée.

TMD CLASSEMENT DE PRODUIT: Ce produit a été classé à la date de préparation mentionnée à l'article 16 de cette données de sécurité, pour le transport conformément aux prescriptions de la partie 2 sur le transport des marchandises dangereuses. Si les données d'essai applicables, les essais et / ou publiés concernant la classification de ce produit sont énumérés dans les références à l'article 16 de cette fiche de données de sécurité.

Section 15 Informations sur la réglementation

REMARQUE : LE PRODUIT FIGURANT SUR CETTE FICHE A ÉTÉ CLASSÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUE STIPULÉS DANS LE RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DANGEREUX. LA PRÉSENTE FICHE CONTIENT TOUS LES RENSEIGNEMENTS REQUIS PAR CE RÈGLEMENT.

Tous les composants de ce produit sont classifiés sur la liste intérieure des substances.

Section 16 Autres informations

Date de la dernière révision: juin 16, 2021

Remarque : Il incombe à l'utilisateur d'établir un lieu de travail sûr. Les renseignements sur la santé et la sécurité énoncés dans le présent document ne sont fournis à l'utilisateur qu'à titre indicatif. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Toutefois, étant donné que les conditions de manipulation et d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie de résultat et nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage résultant de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

À l'attention du réceptionnaire des produits chimiques et du coordinateur des fiches de données de sécurité

Dans le cadre de notre engagement envers l'initiative Distribution responsable® de DRC, ClearTech Industries Inc. et ses sociétés affiliées exigent, comme condition de vente, que vous transmettiez la fiche de données de sécurité ci-jointe à tous les employés concernés, tous les clients et tous les utilisateurs finaux. Sur demande, ClearTech vous enverra des renseignements supplémentaires concernant la manipulation du produit, ainsi que tout renseignement relatif à la santé et à la sécurité.

Pour toute question ou préoccupation, prière de communiquer avec notre service à la clientèle ou avec notre service technique.

Références:

- 1) CHEMINFO
- 2) TOXNET
- 3) eChemPortal
- 4) ECHA
- 5) Transportation des Marchandises Dangereuses Canada
- 6) HSDB
- 7) PAN